

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 13 janvier 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Louise Forest et Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard et André Lévesque formant le quorum.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur Stéphan Hébert

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 01-01-2015

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

En y ajoutant :

6.9 MTQ – dédommagement

8.6 Achat à l'usine de filtration de l'eau potable – remplacement des tuyauteries en façade des filtres

8.7 Achat à l'usine de filtration de l'eau potable – enregistreur de turbidité et de température

8.8 Achat à l'usine de filtration de l'eau potable – deuxième ensemble de membrane conforme

10.5 CPTAQ - La Sole inc. (Laurent Brouillard)

10.6 Aménagement paysager permanent presbytère-cœur du village

11.2 Demande de l'OPP (École Plein-Soleil) – location du gymnase centre communautaire

11.3 Comité des loisirs - permis d'alcool pour l'année 2015

En y annulant :

6.5 Avis de motion – transport véhicule lourd

8.2 Achats des services publics

10.3 Achat des paniers de fleurs suspendus

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 02-01-2015

Considérant les corrections suivantes :

Résolution 308-12-2014 (Erreur en lien avec le montant. On aurait dû lire taxes incluses.)

Résolution 314-12-2014 (Erreur du montant à déboursier. On aurait dû lire 325,00\$.)

Résolution 324-12-2014 (Erreur dans le nom de famille du proposeur. On aurait dû lire Dufault.)

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de l'assemblée de consultation et de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 et les procès-verbaux des deux séances extraordinaires du 9 décembre 2014.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- MAMOT : Le Ministère des Affaires Municipales autorise la municipalité à partir en appel d'offres de services d'ingénieries préliminaires pour l'usine des eaux usées.
- Valéro : Contestation d'évaluation en lien avec le Pipeline St-Laurent (conduite de transport de produits pétroliers)

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 03-01-2015

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 8 janvier 2015.

Comptes pour approbation	:	132 903,46\$
Salaires	:	44 870,15\$
Comptes à payer	:	25 826,98\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 8 janvier 2015, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVERS RAPPORTS DE M. LE MAIRE

- MRC schéma d'aménagement accepté et envoyé à Québec pour approbation.

6.3 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2015

Aucun transfert budgétaire nécessaire.

6.4 SUBVENTION DÉPUTÉ JOHNSON DE 21 000\$ – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Résolution numéro 04-01-2015

Considérant la demande de subvention auprès du député (résolution 199-07-2014);

Considérant la correspondance du 28 novembre 2014 (numéro de dossier : 00022333-1 – 54095 (16) – 2014-09-29-39);

Considérant les travaux réalisés en lien avec les accotements dans le 2e Rang;

Considérant les travaux réalisés en lien avec un trottoir dans la rue du Presbytère vers l'école;

Considérant les travaux réalisés en lien avec le pavage de la rue du Presbytère vers l'école;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en lien avec la demande de subvention de 21 000,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

6.5 AVIS DE MOTION – TRANSPORT VÉHICULE LOURD

Point annulé

6.6 COTISATION ANNUELLE ADMQ 2015

Résolution numéro 05-01-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal renouvelle l'adhésion, pour l'année 2015, à l'ADMQ (Association des Directeurs/trices Municipaux du Québec), laquelle adhésion est fixée à 419,00\$ avant taxes.

6.7 POLITIQUE DES AÎNÉS ET PLAN D'ACTION - APPROBATION

Résolution numéro 06-01-2015

Considérant que la municipalité se préoccupe de la condition de ses aînés et veut créer avec le milieu un cadre de vie favorable à l'épanouissement de ceux-ci;

Considérant que, le conseil a approuvé la formation et le mandat d'un comité de pilotage visant à encadrer la formulation d'un projet d'une politique des aînés et d'un plan d'action.

Considérant le dépôt du projet de la Politique des aînés ainsi que d'un plan d'action par le comité de pilotage;

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver la Politique des aînés ainsi que le plan d'action qui s'y rattache tels que présentés.

6.8 OMH – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014

Résolution numéro 07-01-2015

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de prendre acte du dépôt de la documentation en lien avec la révision budgétaire 2014 de l'OMH.

6.9 MTQ – DÉDOMMAGEMENT

Résolution numéro 08-01-2015

Considérant que le 7 mai 2014, le MTQ (Ministère des Transports du Québec) annonçait la fermeture du pont du 2^e Rang à Saint-Simon;

Considérant que le MTQ a détourné la circulation sur un des chemins de la municipalité, le 2^e Rang;

Considérant que le ministère a oublié d'aviser la municipalité qu'il détournait la circulation sur le 2^e Rang de la municipalité;

Considérant que même le transport lourd a été détourné sur le 2^e Rang;

Considérant que le 2^e Rang n'est pas constitué pour recevoir du transport lourd;

Considérant que la période du détournement touchait une période de dégel;

Considérant que des travaux sur les accotements du 2^e Rang avaient été faits au coût de 11 287,60\$ avec taxes et qu'ils ont été endommagés;

Considérant aussi que l'asphalte aussi a été endommagé (travaux de réparation prévue pour l'été 2015);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la décision du maire d'envoyer une correspondance explicative au MTQ, accompagné d'une facture totalisant les travaux des accotements qui ont été endommagés.

De plus, à l'été 2015 lors de la réparation de l'asphalte du 2^e Rang, une autre correspondance avec la facturation des travaux sera envoyée au MTQ.

Prendre note que pour ses deux réclamations de dédommagement, le député du comté de Johnson en sera informé.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT SERVICE INCENDIE

Il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport du service incendie pour le mois de décembre 2014.

7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 09-01-2015

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

2 habits de combat (2000,00\$ chaque)	4000,00\$ (avant taxes)
1 lumière (porte de garage)	300,00\$ (avant taxes)

7.3 ENTÉRINER LA VENTE DE L'ANCIEN CAMION DE SECOURS

Résolution numéro 10-01-2015

Considérant la résolution 306-12-2014;

Considérant la procédure pour vendre le véhicule en question (premier arrivé avec la somme demandée);

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la vente du 4 décembre 2014 au Garage Guy Gemme (520 rue la Providence, Saint-Amable) au montant tel que demandé de 1 500,00\$.

7.4 ACHATS DU SERVICE INCENDIE (CORRECTION)

Résolution numéro 11-01-2015

Considérant la résolution 236-09-2014;

Considérant qu'il y a eu erreur sur l'item : 1 habit de combat 3 887,00\$ (avant taxes)

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler seulement l'item de l'habit de combat de la résolution 236-09-2014 et par conséquent, autoriser l'achat de douze (12) casiers doubles en acier perforé au montant de 3 887,00\$ (avant taxes).

8. SERVICES PUBLICS

8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

Le directeur des travaux publics fait rapport des services publics pour le mois de décembre 2014 et à venir.

8.2 ACHATS DES SERVICES PUBLICS

Point annulé

8.3 ACHATS CONJOINTS DE BACS ROULANTS ANNÉE 2015

Résolution numéro 12-01-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats de 10 bacs roulants/recyclage de 360 litres et de 10 bacs roulants/déchets 360 litres auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

8.4 APPEL D'OFFRES – SERVICES D'INGÉNIERIES PROFESSIONNELLES PRÉLIMINAIRES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE VISANT LES INFRASTRUCTURES DES EAUX USÉES

Résolution numéro 13-18-01-2015

Considérant que la station d'épuration des eaux usées de la municipalité est en fin de vie;

Considérant le programme PRIMEAU dont la municipalité a adhéré (22 octobre 2014);

Considérant le devis d'appel d'offres soumis au MAMOT en lien avec la station d'épuration des eaux usées;

Considérant la communication du MAMOT du 19 décembre 2014 (dossier : 514018);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de procéder à un appel d'offres tel que soumis et corrigé par le MAMOT sur le site internet SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec) afin d'obtenir les services d'ingénieries professionnelles préliminaires pour la réalisation d'une étude visant les infrastructures des eaux usées.

8.5 SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES (AMERICANA) RÉSEAU ENVIRONNEMENT MARS 2015

Résolution numéro 14-01-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre au directeur des travaux publics d'assister au Salon des technologies environnementales Americana au coût de 735\$ taxes en sus les 19, 20 et 21 mars 2015. Que les frais encourus (déplacement, hébergement et repas) lui soient remboursés selon la politique.

8.6 ACHAT À L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE – REEMPLACEMENT DES TUYAUTERIES EN FACADE DES FILTRES

Résolution numéro 15-01-2015

Considérant que le projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable se poursuit;

Considérant que le projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable est prioritaire;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de faire exécuter le remplacement des tuyauteries en façade des filtres par la compagnie MPECO au coût de 6 898,00\$ avant taxes.

8.7 ACHAT À L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE – ENREGISTREUR DE TURBIDITÉ ET DE TEMPÉRATURE

Résolution numéro 16-01-2015

Considérant que le projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable se poursuit;

Considérant que le projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable est prioritaire;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de faire remplacer l'enregistreur de turbidité et de température par la compagnie Endress&Hausser au coût de 3 200,00\$ avant taxes. Prendre note que l'installation n'est pas comprise.

8.8 ACHAT À L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE – DEUXIÈME ENSEMBLE DE MEMBRANE CONFORME

Résolution numéro 17-01-2015

Considérant que le projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable se poursuit;

Considérant que le projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable est prioritaire;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter les vingt (20) membranes #NF90400 conforme au devis, à la compagnie H2O au coût de 18 320,00\$ avant taxes.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Louise Forest nous informe sur la Régie des déchets pour le mois de décembre 2014.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Aucun pour le mois de décembre 2014.

10.2 ABRIBUS SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE PLEIN-SOLEIL (2^E RUE)

Résolution numéro 18-01-2015

Considérant que des citoyens et des entreprises de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désirent commanditer au complet la fabrication d'un abribus sur le terrain de l'école Plein-Soleil, afin que les étudiants soient à l'abri des intempéries en attendant l'arrivée du transport scolaire;

Considérant que l'école est en faveur de ce projet;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité :

Que la municipalité soit responsable de la supervision des travaux de l'abribus;

Que la municipalité soit responsable de l'entretien de l'abribus après la construction.

Il est à noter que la municipalité s'engagera dans ce projet, seulement s'il est financé à 100% par des capitaux privés et que la municipalité n'est pas dans l'obligation de solliciter des partenaires financiers pour la construction.

De plus, en aucun temps la municipalité sera dans l'obligation de reconstruire ou de remplacer ledit abribus s'il arrivait une perte partielle ou totale ou bien quand il arrivera en fin de vie.

10.3 ACHAT DES PANIERS DE FLEURS SUSPENDUS

Point annulé.

10.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 465-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 307-2006

Résolution numéro 19-01-2015

Résolution d'adoption du second projet de règlement

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au règlement afin que celui-ci soit mieux adapté aux caractéristiques des projets de construction et d'aménagement qui font l'objet de demandes de permis;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 2 décembre 2014, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 13 janvier 2015, le second projet de règlement numéro 465-2014 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage concernant la mise à jour de dispositions diverses».

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

10.5 CPTAQ - LA SOLE INC. (LAURENT BROUILLARD)

Résolution numéro 20-01-20215

Considérant une demande d'autorisation à la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) soumise par La Sole inc. représentée par Laurent Brouillard;

Considérant que cette demande est pour permettre un échange de deux (2) parcelles de terrain de même superficie, soit 2 603,40 mètres carrés, sur le lot 1 958 216 du Cadastre du Québec;

Considérant que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont nulles;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire de la MRC des Maskoutains;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par La Sole inc. représentée par Laurent Brouillard, pour permettre l'échange de deux (2) parcelles de terrain, de même superficie, soit 2 603,40 mètres carrés, sur le lot 1 958 216 du Cadastre du Québec.

10.6 AMÉNAGEMENT PAYSAGER PRESBYTÈRE-CŒUR DU VILLAGE

Résolution numéro 21-01-20215

Considérant qu'au budget 2015, 4 000,00\$ a été prévu pour l'aménagement paysager de la municipalité;

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que ce budget serve en grande partie pour de l'aménagement paysager permanent pour les alentours du presbytère et le cœur du village.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

Réjean Rajotte (président des loisirs) nous informe sur les loisirs et il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport des loisirs pour le mois de décembre 2014 et à venir.

11.2 DEMANDE DE L'OPP (ÉCOLE PLEIN-SOLEIL) – LOCATION DU GYMNASÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE

Résolution numéro 22-01-2015

Considérant la demande de l'OPP (Organisme de Participation des Parents) de l'école Plein-Soleil en lien avec une activité disco;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot loue gratuitement le gymnase du centre communautaire pour la soirée disco organisé par l'OPP de l'école Plein-Soleil.

11.3 COMITÉ DES LOISIRS - PERMIS D'ALCOOL POUR L'ANNÉE 2015

Résolution numéro 23-01-2015

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot autorise les demandes de permis d'alcool faites par le Comité des loisirs de Sainte-Hélène-de-Bagot pour les activités suivantes de l'année 2015:

- Carnaval
- St-Jean-Baptiste
- Halloween
- Soirée reconnaissance des bénévoles

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 24-01-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 22h15.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière